



**PRÉFET
DU LOT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Cahors, le 3 septembre 2021

Les électeurs de Bellefont-La-Rauze appelés à élire leurs représentants

À la suite de la démission de nombreux conseillers municipaux de Bellefont-La-Rauze, **le préfet, en adéquation avec le code électoral, a décidé d'organiser une élection municipale**, afin d'élire l'intégralité du conseil municipal de la commune, soit 19 conseillers municipaux et deux conseillers communautaires de la communauté d'agglomération du Grand Cahors.

Le premier tour de ces élections municipales aura lieu le dimanche 3 octobre. Le deuxième tour, s'il a lieu, se tiendra le dimanche 10 octobre 2021.

Pour le premier tour, les personnes souhaitant déposer leur candidature doivent le faire auprès des services de la préfecture. **Le dépôt des candidatures aura lieu le mercredi 15 et le jeudi 16 septembre 2021, de 9h à 12h et de 14h à 18h :**

**À la préfecture du Lot,
place Chapou, 46000 Cahors.**

Entrée rue de la légion d'honneur.

L'arrêté préfectoral portant convocation des électeurs est disponible sur le site internet des services de l'État dans le Lot : <http://www.lot.gouv.fr/elections-municipales-partielles-commune-de-a13461.html>.

Pôle de la communication
interministérielle de l'État

05 65 23 10 60 / 06 07 80 97 16
pref-communication@lot.gouv.fr

Place Chapou
46009 Cahors Cedex